



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE MAYOTTE**

Recueil  
des Actes Administratifs  
de la Préfecture de Mayotte

**Édition Spéciale n°04**  
**Mois de Février 2011**

**IMPORTANT**

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

**DATE DE PARUTION : 01 mars 2011**

**PREFECTURE**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES**  
**PUBLIQUES**

Arrêté n°98/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**3**

Arrêté n°99/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**5**

Arrêté n°100/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**8**

Arrêté n°101/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**10**

Arrêté n°102/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**12**

Arrêté n°103/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**14**

Arrêté n°104/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**16**

Arrêté n°105/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**18**

Arrêté n°106/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**20**

Arrêté n°107/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**22**

Arrêté n°108/11DRLP/BECAR fixant la liste des candidats au premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**25/02/11**

**24**



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 98/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;

**VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Bandraboua, est fixée conformément au tableau ci-après :

<b>Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux</b>	<b>CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT</b>
1	<b>M MAHADI Rahania</b> Mme SOIBAHADINE Tihami, suppléante
2	<b>M SOULAIMANA Moussa</b> Mme MADI Aminati, suppléante
3	<b>M ABDILLAH Issihaka</b> Mme EL-AHZIZE Mariati, suppléante
4	<b>M ALI Nizary</b> Mme ALI OILI Tassilima, suppléante
5	<b>M ABDOU M'Hamadi</b> Mme DAROUSSI Salama, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

**Copies à :**

- Ministère intérieur 1  
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer 1  
- Pdt et mbres commission propagande 5  
- Préfet 1  
- Cabinet 1  
- Secrétaire général 1  
- Préf - Courrier - RAA 1  
- Maire de Bandraboua 1



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 99/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Bandrélé, est fixée conformément au tableau ci-après :

<b>Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux</b>	<b>CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT</b>
1	<b>M DARCAOUI Toilliha</b> Mme SAID Zakia, suppléante
2	<b>M TARIME Ismael</b> Mme ABDOU Zalihata, suppléante
3	<b>M BOURAHIMA Djoumoi</b> Mme MOHAMED ATTOUMANI Harimia, suppléante
4	<b>M ABDULLAHI Camille</b> Mme MOUSSA Baraka, suppléante
5	<b>M TADJIDINI Indarrousi</b> Mme OUSSENI Bibi, suppléante
6	<b>M BACAR Dhoiffir</b> Mme IBRAHIM Sidrati, suppléante
7	<b>M HASSANI GUE Saindou</b> Mme COMBO Assiata, suppléante
8	<b>M MARI Mustoihi</b> Melle MDALLAH Mariama, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- <b>Maire de Bandré</b>	<b>1</b>



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 100/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## A R R E T E

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Chiconi, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M IBRAHIM Ishaka</b>  Mme MALIDI Justine, suppléante
2	<b>M MADI ALI Abdou</b>  Mme SOUMAILA Adidja, suppléante
3	<b>M ASSANI ALI Mouhamadi</b>  Mme AMIDOUNI Mariame, suppléante
4	<b>M DANIEL Mikidache</b>  Mme MADI OUSSINI Binti, suppléante
5	<b>M SALIME Said</b>  Mme SAID Taoidoudou, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'État chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- <b>Maire de Chiconi</b>	<b>1</b>



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 101/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'État n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## A R R E T E

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Chirongui, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M AHMEDOMAR Elhadje</b>  Mme BACAR Nourou, suppléante
2	<b>M AHMEDOMAR Dhoifir</b>  Mme CONDRO Roufianti, suppléante
3	<b>Mme YOUNOUSSA Rahmatou</b>  M MTSACHIOI ABDOU Amir , suppléant
4	<b>M HALIFA Ali</b>  Mme SAANDI Zaoullati, suppléante
5	<b>M MOUSSA Ali</b>  Melle HANAMI Thoulabati, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- **Maire de Chirongui 1**



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 102/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;
- VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le

jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Kani-Kéli, est fixée conformément au tableau ci-après :

<b>Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux</b>	<b>CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT</b>
1	<b>M MARTHADI Ali</b>  Mme IBRAHIM Rassoua, suppléante
2	<b>M RACHADI Abdou</b>  Mme ANRIFINA Wardatti, suppléante
3	<b>M AHMED Abdou</b>  Mme ANCOUB Bichara, suppléant
4	<b>M RAVOAY Abdourahmane</b>  Mme MOUSSA Rosette, suppléante
5	<b>M SAID Issouf</b>  Mme MADI Hadidja, suppléante
6	<b>M ATTOUMANI DOUCHINA Ahamed</b>  Mme MOHAMED Assidjadi, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- **Maire de Kani-Kéli 1**



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 103/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## A R R E T E

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Koungou, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M BACAR Saindou</b>  Melle ALI Kouraichia, suppléante
2	<b>M ALIMDINE Ali</b>  Mme DAOU RAMA Echata, suppléante
3	<b>M HAMIDOU SALIM Amidou</b>  Melle SIDI MARI Soiriati, suppléant
4	<b>M AHAMADI Said</b>  Mme ATTOUMANI ép MAOI Fatima, suppléante
5	<b>M SAID ALI Maamboudi</b>  Mme SOULAIMANA OUSSENI Chaquila, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
  
- **Maire de Koungou 1**



## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 104/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## A R R E T E

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Mtsangamouji, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M OUSSENI Ben, Issa</b> Mme MOUHAMADI Ansoiti, suppléante
2	<b>M MADI SOILIH I Kamardine</b> Mme ANLI ép DAOUDOU Andawia, suppléante
3	<b>M ASSANI Mohamed</b> Mme ABOU ALI Soibia, suppléante
4	<b>M MADI RACHIDI Soilihi</b> Mme MADI Moizaza, suppléante
5	<b>Mme MOILIM M'Dzadzé</b> M KAMARDINE Mohamed, suppléant
6	<b>M MARI Attoumani</b> Mme MADI-MARI Assimini, suppléante
7	<b>M BOINALI Saindou</b> Mme HADHARI Salimati, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

Copies à :

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Mtsangamouji	1

## PREFECTURE DE MAYOTTE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 105/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Ouangani, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M ANDJILANI Hadadi</b>  Mme ASSANI Echat, suppléante
2	<b>M ABDOU Rastami</b>  Mme OILADI Soionati, suppléante
3	<b>M ALI Ahamed</b>  Mme OUSSENI Razikina, suppléante
4	<b>M AYOUBA Thaoubani</b>  Mme AHAMADA Amina, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

**Copies à :**

- Ministère intérieur 1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer 1
- Pdt et mbres commission propagande 5
- Préfet 1
- Cabinet 1
- Secrétaire général 1
- Préf - Courrier - RAA 1
- Maire de Ouangani 1

**PREFECTURE DE MAYOTTE**

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 106/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Pamandzi, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M ABDOU Ansoir</b>  Melle ATTOUMANI Nemati, suppléante
2	<b>M ZAIDANI Daniel</b>  Mme ALI HAMIDA Badria, suppléante
3	<b>M MAANDHUI Oussen</b>  Mme ANTOY Echati, suppléante
4	<b>M FADUL Ahmed</b>  Mme CHADULI Sinani, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

**Copies à :**

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Pamandzi	1

**PREFECTURE DE MAYOTTE**

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 107/11/DRLP/BECAR**

Fixant la liste des candidats au premier tour des  
élections cantonales partielles de Sada les 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;
- VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux candidats, effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## **A R R E T E**

**Article 1 :** La liste des candidats pour le premier tour des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 dans le canton de Sada, est fixée conformément au tableau ci-après :

Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux	CANDIDATS ET LEUR SUPPLEANT
1	<b>M ABOUBACAR Ibrahim</b>  Mme SAID ABDOU Salimaty, suppléante
2	<b>M ALI Soufou</b>  Mme MAID Mazena, suppléante

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

**Copies à :**

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Sada	1

**PREFECTURE DE MAYOTTE**

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA CIRCULATION  
ET DES AFFAIRES  
REGLEMENTAIRES**

**ARRETE n° 108/11/DRLP/BECAR**

Fixant les listes autorisées à se présenter au premier tour des élections municipales partielles de Sada

les 20 et 27 mars 2011

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** le code électoral ; notamment ses articles R.28 et R.296 ;
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU** le décret n° 99-1021 du 1<sup>er</sup> décembre 1999 modifié, relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant de l'État à Mayotte ;
- VU** le décret du 24 juillet 2009 du Président de la République nommant Monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ; ;
- VU** le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 du Président de la République nommant Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** les décisions du Conseil d'Etat n° 334006 et n° 334007, du 30 décembre 2010, annulant les élections municipales et cantonales qui se sont déroulées les 9 août 2009 dans la commune de SADA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-269 du 10 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DUPRAT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-48 du 2 février 2011 convoquant les électeurs de la commune de SADA pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et du conseiller général ;
- VU** la circulaire n° NOR/IOC/A/1033345C du 11 janvier 2011, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, relative à l'organisation des élections cantonales des 20 et 21 mars 2011 ;

**VU** les déclarations de candidature déposées par les candidats et enregistrées définitivement ;

**VU** l'ordre du tirage au sort des emplacements d'affichage attribués aux différentes listes et effectué le jeudi 24 février 2011 à la préfecture de Mayotte ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

## **A R R E T E**

**Article 1 :** Les listes pour le premier tour des élections municipales des 20 et 27 mars 2011 dans la commune de Sada, sont arrêtées conformément au tableau ci-après :

<b>Ordre des candidatures et d'affichage sur les panneaux</b>	<b>LISTE CANDIDAT TETE DE LISTE</b>
1	<b>Union pour un Mouvement Populaire</b> M ABDALLAH Toilibou
2	<b>Union des Nouvelles Forces de la Commune de Sada</b> M BINALI Hamada

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Mamoudzou, le 25 février 2011

Le préfet de Mayotte  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

*Signé*

Patrick DUPRAT

**Copies à :**

- Ministère intérieur	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer	1
- Pdt et mbres commission propagande	5
- Préfet	1
- Cabinet	1
- Secrétaire général	1
- Préf - Courrier - RAA	1
- Maire de Sada	1